



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°044/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 1478.
- Identité du demandeur : LACRE S.A.- Monsieur Anatoli Geldfeld.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44878-2019 : agrandir la surface commerciale, supprimer un logement et modifier la dimension de la terrasse au dernier étage.

Nature de l'activité : logements et commerce.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.12 du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/02/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°045/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 550.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Pierre et Michèle Florence Gontier-Noisy.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44910-2019 : créer une deuxième maison unifamiliale et rénover l'habitation unifamiliale existante.

Nature de l'activité : logements.

Zone : PRAS : en zone mixte et le long d'un espace structurant
PPAS : n°55 - Quartier Saint-Job - Benaets (A.R. du 08/02/1989).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 126, §11,1° du CoBAT (dérogations au ppas en ce qui concerne les articles IV.2.2.A, IV.2.2.A.1 et IV.4.2.1).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/02/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°046/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Waterloo 860.
- Identité du demandeur : S.P.R.L. GMP immo - Monsieur Gilles Verleyen.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44771-2019 : transformer et étendre une maison d'habitation unifamiliale en vue d'y aménager une crèche et 2 studios (renouvellement du PU n°16-40510-2012).

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone mixte, en liseré de noyau commercial et le long d'un espace structurant
PPAS : n°51 - Quartier Floride-Langeveld (AR du 15-04-1988).

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.7 du PRAS (équipements ne relevant pas des actes autorisés ou dépassant la superficie de plancher autorisée prescrits dans la zone)
- application de la prescription générale 0.12 du PRAS (modification (totale ou partielle) de l'utilisation ou de la destination d'un logement ou démolition d'un logement)
- application de l'article 155, §2 du CoBAT (dérogation au ppas en ce qui concerne l'article 4.1 : destination).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

le 14/02/2020.
Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°047/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Avenue De Fré 130.
- Identité du demandeur : Madame Véronique De Muylde.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44821-2019 : transformer et étendre une maison d'habitation unifamiliale (lot 2 du PdL 342) et aménager un emplacement de stationnement non-couvert.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation et le long d'un espace structurant
PPAS : n°51 - Quartier Floride-Langeveld - AR du 15/04/1988
PL : n°432 - Délivré le 29/05/1987.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 155, §2 du CoBAT (dérogations au permis de lotir)
- application de l'article 155, §2 du CoBAT (dérogations au ppas).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 14/02/2020.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°048/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Rue Général Lotz 16.
- Identité du demandeur : Madame Gabrielle HARTENBERG.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44776-2019 : diviser un immeuble de bureau en 4 appartements avec extension en toiture d'un étage.

Nature de l'activité : bureau et logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation.

Motif principal de l'enquête :

- dérogation à l'article 6 du Titre I du RRU (toiture - hauteur).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.

le 14/02/2020.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°049/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chemin de la Truite 64.
- Identité du demandeur : Monsieur Cosmin Ograzeanu.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44834-2019 : Extension en partie arrière d'une maison unifamiliale.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle

PL : n°402 délivré le 26/08/1994.

1. -N° NOVA : 16/LAFD/169056

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 155, §2 du CoBAT (dérogation au permis de lotir)
- dérogation à l'article 4 du Titre I du RRU (profondeur de la construction).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@uccle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/02/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.



**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (N°050/20)
PERMIS D'URBANISME**



Le projet suivant est soumis à l'enquête publique :

- Adresse du bien : Chaussée de Saint-Job 679.
- Identité du demandeur : Monsieur et Madame Maxime et Noémie JONCKHEERE et DACHY.
- Demande de permis d'urbanisme n° 16-44684-2019 : mettre en conformité la construction d'une toiture plate pour l'extension arrière et la création d'une terrasse sur la toiture de celle-ci.

Nature de l'activité : logement.

Zone : PRAS : en zone d'habitation à prédominance résidentielle et le long d'un espace structurant
PPAS : n° 55 - Quartier Saint-Job/Benaets - AR du 08/02/1989.

Motifs principaux de l'enquête :

- application de l'article 155, §2 du CoBAT (dérogation au ppas en ce qui concerne l'article IV.2.2.A.1).

L'enquête publique se déroule à partir du **14/02/2020** et jusqu'au **28/02/2020** inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne :

<https://urbanisme.irisnet.be/permis>.

Le dossier est également consultable à l'Administration communale, où des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus :

- à l'adresse suivante : service de l'Urbanisme (rez-de-chaussée), rue Auguste Danse, 25 - 1180 Bruxelles;
- du lundi au vendredi : le matin entre 9 heures et 12 heures;
- le mardi entre 17 heures et 20 heures, sur rendez-vous.

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Par écrit, à l'attention du : Collège des Bourgmestre et Echevins :
 - o à l'adresse mail : info.urbanisme@ucclle.brussels;
 - o à l'adresse postale : place Jean Vander Elst, 29 - 1180 Bruxelles.
- Oralement, auprès de l'administration communale identifiée ci-dessus, qui se chargera de les retranscrire et d'en délivrer gratuitement une copie au déclarant.

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la Commission de concertation qui se tiendra :

- le **mercredi 11 mars 2020** à 9 heures,
- à l'adresse : Maison communale d'Uccle, salle du Conseil communal (1^{er} étage), Place Jean Vander Elst, 29.

L'ordre de passage du dossier en Commission de concertation figure sur le site Internet de la Commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'Urbanisme 15 jours avant la séance de la Commission.

Fait à Uccle,

le 14/02/2020.

Par ordonnance :

La Secrétaire communale,
Laurence VAINSEL.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Jonathan BIERMANN.

Le Bourgmestre,
Boris DILLIES.